



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

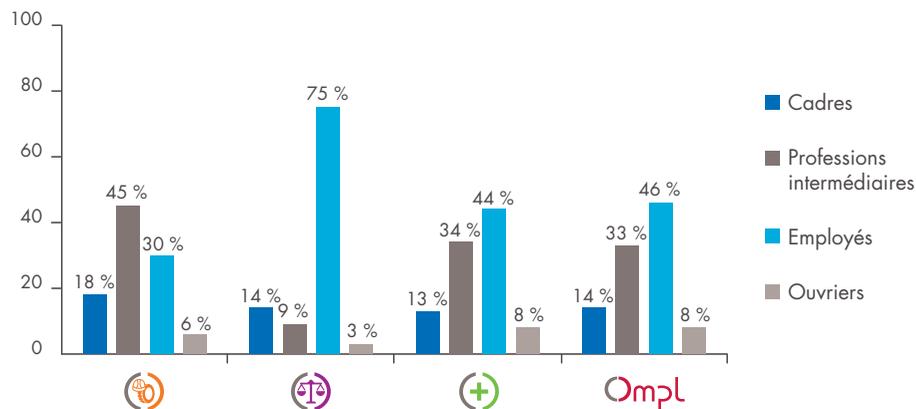


La catégorie sociale « **cadres et professions intellectuelles supérieures** » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « **professions intermédiaires** » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « **ouvriers** » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Répartition des salariés par catégorie sociale et secteur professionnel



PROPORTION D'EMPLOYÉS SUPÉRIEURE AUX AUTRES CATÉGORIES

Les professions libérales se caractérisent par une répartition des salariés sur les différentes catégories sociales. Cependant, des écarts en fonction du secteur sont observés :

- ⊕ le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de cadres et de professions intermédiaires supérieur aux deux autres secteurs et à la moyenne régionale ;
- ⊕ le secteur juridique recrute principalement des employés. Leur taux est bien supérieur à la moyenne nationale du secteur (67 %) ;
- ⊕ le secteur santé à une répartition des emplois plus équilibrée malgré une forte proportion d'employés. Le taux de professions intermédiaires est supérieur à la moyenne nationale (31 %).



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CATÉGORIES SOCIALES DIVERSEMMENT REPRÉSENTÉES

❶ Le taux élevé de cadres du secteur cadre de vie technique est lié à la branche des entreprises d'architecture où 28 % des salariés ont ce statut. Les professions intermédiaires regroupent plus de deux salariés sur cinq. La branche des entreprises d'experts en automobile, 57 % d'employés, est atypique.

❷ Dans le secteur juridique, toutes les branches recrutent majoritairement des employés. Deux branches se démarquent, les cabinets d'avocats avec 18 % de cadres et les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques avec 19 % d'ouvriers.

❸ Les branches du secteur santé sont plus hétérogènes. Les cliniques vétérinaires et les pharmacies d'officine recrutent plus de cadres, principalement des vétérinaires salariés et des pharmaciens adjoints. Les pharmacies d'officine et les laboratoires de biologie médicale ont une proportion significative de professions intermédiaires. À l'exception des pharmacies d'officine, les autres branches affichent une proportion d'employés supérieure aux autres catégories sociales.

Répartition des salariés par catégorie sociale et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
(Secteur juridique)	18 %	45 %	30 %	6 %
(Secteur cadre de vie technique)	28 %	39 %	29 %	4 %
(Secteur cadre de vie technique)	14 %	29 %	35 %	22 %
(Secteur automobile)	13 %	21 %	57 %	9 %
(Secteur juridique)	4 %	73 %	18 %	5 %
(Secteur juridique)	14 %	9 %	75 %	3 %
(Secteur juridique)	8 %	9 %	80 %	3 %
(Secteur santé)	18 %	5 %	75 %	2 %
(Secteur santé)	10 %	14 %	57 %	19 %
(Secteur santé)	6 %	16 %	76 %	2 %
(Secteur santé)	13 %	34 %	44 %	8 %
(Secteur santé)	2 %	2 %	88 %	8 %
(Secteur santé)	4 %	31 %	52 %	12 %
(Secteur santé)	4 %	19 %	68 %	10 %
(Secteur santé)	22 %	59 %	13 %	6 %
(Secteur santé)	32 %	3 %	55 %	11 %
Ompl	14 %	33 %	46 %	8 %